

<https://www.aefinfo.fr/depeche/720934-personnels-de-direction-anne-genetet-promet-de-s...>

Antonin Gouze

5 min read

Personnels de direction : Anne Genetet promet de sanctuariser les revalorisations engagées à hauteur de 25 M€ par an

La ministre de l'Éducation nationale s'est engagée le 8 novembre 2024 à appliquer les recommandations du groupe de travail entre le ministère et les syndicats pour améliorer les conditions de travail des personnels de direction. Lors d'une visioconférence avec les chefs d'établissement, la ministre annonce avoir signé une instruction pour notamment les former à la gestion de crise, à la prise de fonction, et améliorer les délais de réponse. Elle confirme aussi toutes les mesures de revalorisation engagées depuis 2017 et dit avoir pour cela "sanctuarisé" 25 M€ par an.



Lors d'une visio avec les chefs d'établissement, la ministre de l'Éducation nationale a abordé la question de leurs rémunérations et conditions de travail. Shutterstock - nimito

"Vous êtes le maillon essentiel sur lequel repose l'organisation de nos établissements", a déclaré Anne Genetet à l'adresse des chefs d'établissement lors d'une visioconférence le vendredi 8 novembre 2024. Cette réunion avait notamment vocation à préparer en amont la rentrée scolaire 2025, et donc à présenter aussi les premiers arbitrages de "l'acte II du choc des savoirs", détaillés le 12 novembre ([lire sur AEF info](#)).

Lors de cette intervention face aux chefs d'établissement, la ministre de l'Éducation nationale a également abordé la question des rémunérations des personnels de directions et leurs conditions de travail, alors que les organisations syndicales de ces personnels pointent un moral "plutôt mauvais" ([lire sur AEF info](#), [ici](#) et [là](#)).

18 propositions pour "alléger et simplifier" le métier de "perdir"

La ministre a annoncé avoir "signé une instruction à destination des recteurs" afin de mettre en place les 18 recommandations du groupe national de travail visant à "faciliter, améliorer et alléger les missions des personnels de direction", mis en place au début de l'année 2024 sous le pilotage du directeur de l'encadrement. "Cette démarche était indispensable, j'espère qu'elle se poursuivra au-delà", a insisté Anne Genetet. Parmi les recommandations, la ministre a cité :

- "la limitation de l'usage des messageries, pour un droit à la déconnexion,
- l'amélioration des [ENT](#), avec des communautés d'utilisateurs pour rendre les outils plus ergonomiques,
- l'extension de l'offre de formation continue pour la gestion de crise et le management au moment de la prise de fonction,
- l'allègement de la production normative, pour la réduire au strict nécessaire,
- la réorganisation de nos services académiques pour améliorer les délais de réponses à vos questions".

Le SNPDEN-Unsa, à l'initiative de ces groupes de travail, dit être "allé chercher dans les bonnes pratiques en académies, avec pour objectif que ces recommandations nationales contraignent toutes les académies à prendre en charge ces enjeux, afin d'améliorer concrètement les conditions de travail des personnels de direction", indique à AEF info le

secrétaire général de l'organisation, Bruno Bobkiewicz. Olivier Beaufrère, secrétaire national du syndicat, se félicite par ailleurs qu'Anne Genetet veuille "poursuivre les groupes de travail sur ces questions".

25 M€ "sanctuarisés" pour la revalorisation des personnels de direction

"Je confirme toutes les mesures de revalorisation engagées depuis 2017, pour lesquelles je me suis battue afin de les sécuriser, malgré le contexte budgétaire", a aussi indiqué la ministre ([lire sur AEF info](#)). D'ici 2027, ces mesures "représenteront un investissement de 25 M€ par an", a-t-elle précisé. Ces revalorisations avaient déjà été annoncées par Amélie Oudéa-Castéra en janvier 2024 ([lire sur AEF info](#)) et comprennent :

- "la mise en place du ~~Rifseep~~ [Rifseep](#) en septembre 2024, qui permet par exemple la majoration de 25 % de l'indemnité de fonction (IFSE) pour les personnels non logés ou le maintien des conditions indemnitaires en cas de mutation vers des établissements de catégorie inférieure,
- le maintien d'une prime annuelle de 1 250 € pour ma mise en place du pacte enseignant,
- une revalorisation de la grille indiciaire, avec la création d'un 'nouvel échelon terminal en hors échelle B bis dans le grade de la hors classe', au 1er janvier 2025, pour un gain de 3 400 € bruts par an en fin de carrière,
- l'automatisation du passage à l'échelon spécial de la hors classe qui représentera un gain de 2 420 € bruts par an,
- la revalorisation des faisant-fonction (intérimaires),
- le maintien de l'objectif d'un taux de promotion à la hors classe à 15% en 2025, puis à 21% en 2028.
- la revalorisation des faisant-fonction (intérimaires)."

Olivier Beaufrère décrit ces évolutions comme "positives" et indique que "le corps des personnels de direction était l'un des derniers corps de la fonction publique à ne pas avoir été intégré dans le Rifseep". Pour autant, il rappelle que le SNPDEN-Unsa "est avant tout mobilisé sur la contestation du choc des savoirs, du DNB sélectif, l'absence d'accompagnement de la mise en place des parcours différenciés dans la voie pro et l'autonomie des établissements".